



Avec Île-de-France Energies à vos côtés, vous gagnez du temps, vous gagnez en efficacité.

Notre offre **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** propose un accompagnement **technique, social et financier**.

Créée par la **Région Ile-de-France**, Île-de-France Energies est le spécialiste francilien de la **rénovation énergétique des copropriétés** de plus de 50 logements. Île-de-France Energies c'est une offre complète rendant la rénovation énergétique simple et accessible à tous.

INGÉNIERIE THERMIQUE ET FINANCIÈRE

La copropriété travaille déjà avec un architecte

PLANS DE FINANCEMENT

Île-de-France Energies se charge de la **réalisation de l'étude thermique réglementaire** du programme de travaux afin de pouvoir justifier de l'éligibilité aux aides financières MaPrimeRénov'.

Nos équipes sont à vos côtés pour établir les **simulations des quotes-parts** individualisées, permettant à chacun des copropriétaires d'avoir connaissance du montant à sa charge avant et après la déduction des aides collectives et individuelles.

Nous vous accompagnons d'un point de vue financier mais aussi social, en vous proposant des permanences individuelles et un **interlocuteur privilégié** pour un accompagnement des ménages.

La réalisation de l'étude thermique réglementaire ainsi qu'un accompagnement AMO est **obligatoire** pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov'.

Notre mission d'AMO est éligible à la subvention Ma Prime Rénov' qui peut s'élever à **30 % du montant HT** de notre offre d'accompagnement.

MOBILISATION DES AIDES

Nos équipes se chargent de la recherche de **subventions et de financements** permettant de surmonter les potentielles réticences budgétaires.

Parmi ces subventions et financements, nous vous accompagnons dans la valorisation des **Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)** ainsi que l'obtention des aides locales et nationales telles que celles de l'**ANAH** ou **MaPrimeRénov'**.

TIERS-FINANCEMENT

Ile de France Energies est la **seule société de tiers financement en Île-de France** :

À ce titre elle peut prêter aux copropriétés dont elle accompagne le projet de rénovation énergétique sous la forme d'un **Eco Prêt à taux zéro (Eco-PTZ)** pour les travaux d'efficacité énergétique et d'un prêt de marché pour les autres travaux.

Il s'agit d'un prêt collectif à **adhésion individuelle volontaire** sur 15 ans. Nous proposons également un **préfinancement des aides**, celles-ci étant versées à la fin des travaux.

AMO TECHNIQUE ET FINANCIER

La copropriété souhaite être accompagnée dans le choix et le suivi des maîtres d'œuvre

Île-de-France Energies vous accompagne dans le choix et le **pilotage des différents acteurs** de votre projet : architecte, bureaux d'études et autres prestataires.

Nos équipes s'assurent de la tenue des délais, de la **qualité technique** des livrables et de leur conformité. Grâce à un interlocuteur unique, Île-de-France Energies vous aide au pilotage de votre projet, pas à pas.

Notre accompagnement technique inclut des conseils dans l'élaboration du projet de travaux visant une **amélioration énergétique d'au moins 35%**, nécessaire à l'obtention de l'aide MaPrimeRénov' Copropriétés.

